

2025-2245
2025-07-03

(Contenant)

GROUPE 2 HERBICIDE

GORDEX^{MC} A

Suspension

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION
DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)**

Herbicide sélectif pour la suppression ou la répression en postlevée des mauvaise herbe à feuilles larges annuelles notamment le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement).

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : florasulam 200 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,050 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35555 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 0,5 – 1050 L

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Nocif si inhale. Éviter d'inhaler/de respirer les pulvérisations ou les brumes. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Après le traitement ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la séance de travail, puis les entreposer et les laver séparément des autres articles à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de les réutiliser.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur

ATTENTION : les utilisateurs de **GORDEX^{MC} A** devraient vérifier les conditions météorologiques avant l'application de la **GORDEX^{MC} A** sur les cultures. Les cultures peuvent être plus sensibles à l'application d'herbicides dans certaines conditions environnementales stressantes. Par exemple, une pluie forte après l'application de **GORDEX^{MC} A** qui lixivie le principe actif florasulam dans la zone des racines peut causer des dommages aux récoltes, comme le jaunissement et le retard de croissance. Dans la plupart des cas, les cultures s'en remettront, mais dans des situations graves, une réduction du taux de production, du rendement, de la qualité ou un retard de maturité peuvent survenir.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenuant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

2025-2245
2025-07-03

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin selon les réactions de la victime.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer le produit en présence de la nourriture humaine ou animale, des médicaments et des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca. Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt verrouillé, chauffé et au sec.

GORDEX^{MC} A gèle à -10 °C. Si le produit est congelé, le ramener à la température ambiante et agiter avant l'emploi. Ne pas contaminer les semences, plantes, engrains et autres pesticides. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante, puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

2025-2245

2025-07-03

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2025-2245
2025-07-03

(Livret)

GROUPE 2 HERBICIDE

GORDEX^{MC} A

Suspension

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION
DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)**

Herbicide sélectif pour la suppression ou la répression en postlevée des mauvaise herbe à feuilles larges annuelles notamment le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement).

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : florasulam 200 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,050 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35555 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 0,5 – 1050 L

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Nocif si inhale. Éviter d'inhaler/de respirer les pulvérisations ou les brumes. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Après le traitement ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la séance de travail, puis les entreposer et les laver séparément des autres articles à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de les réutiliser.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

ATTENTION : les utilisateurs de **GORDEX^{MC} A** devraient vérifier les conditions météorologiques avant l'application de la **GORDEX^{MC} A** sur les cultures. Les cultures peuvent être plus sensibles à l'application d'herbicides dans certaines conditions environnementales stressantes. Par exemple, une pluie forte après l'application de **GORDEX^{MC} A** qui lixivie le principe actif florasulam dans la zone des racines peut causer des dommages aux récoltes, comme le jaunissement et le retard de croissance. Dans la plupart des cas, les cultures s'en remettront, mais dans des situations graves, une réduction du taux de production, du rendement, de la qualité ou un retard de maturité peuvent survenir.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

2025-2245
2025-07-03

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin selon les réactions de la victime.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer le produit en présence de la nourriture humaine ou animale, des médicaments et des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca. Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt verrouillé, chauffé et au sec.

GORDEX^{MC} A gèle à -10 °C. Si le produit est congelé, le ramener à la température ambiante et agiter avant l'emploi. Ne pas contaminer les semences, plantes, engrains et autres pesticides. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante, puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

GORDEX^{MC} A est un herbicide sélectif utilisé en postlevée pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer, telles que la stellaire moyenne, la renouée liseron et le gaillet gratteron dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine (mélanges en cuve seulement) sans semis de légumineuses. **GORDEX^{MC} A** se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation généralisée uniforme. Le produit est non corrosif, ininflammable et non volatil.

GORDEX^{MC} A doit être appliqué en postlevée hâtive sur la première zone d'infestation des mauvaises herbes à feuilles larges en pleine croissance. Les conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pleine croissance des mauvaises herbes et rehaussent l'action de **GORDEX^{MC} A** en permettant une assimilation foliaire maximale et une activité de contact. Les mauvaises herbes endurcies par un stress provenant du froid ou de la sécheresse risquent de ne pas être supprimées ou réprimées adéquatement, et une repousse peut avoir lieu. Pour obtenir les meilleurs résultats, pulvériser le produit et couvrir à fond toutes les mauvaises herbes ciblées. Pour connaître tous les détails d'utilisation, consulter la section « MODE D'EMPLOI » figurant sur la présente étiquette.

GORDEX^{MC} A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Cependant, les symptômes typiques des mauvaises herbes en train de mourir (une décoloration) peuvent ne pas être perceptibles pendant 1 à 2 semaines après le traitement, selon les conditions de croissance et la susceptibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment du traitement et après celui-ci, et de la couverture de la pulvérisation.

MODE D'ACTION

GORDEX^{MC} A inhibe la production de l'enzyme ALS dans les plantes. Cet enzyme est essentiel à la production de certains amino-acides, nécessaire pour la croissance des plantes. **GORDEX^{MC} A** est un herbicide dont le mode d'action fait partie du groupe 2.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES CONCERNANT L'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer **GORDEX^{MC} A** directement sur les cultures sensibles ou bien le laisser entrer en contact direct avec de cultures sensibles ou des plantes utiles, dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, les fèves de soya, les betteraves à sucre, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer le produit là où la proximité des cultures sensibles (p. ex., canola ou légumineuses) ou autres plantes utiles entraînera probablement une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Se reporter à la section « Mises en garde environnementales » figurant sur la présente étiquette.

Rotation des cultures

Les champs traités au préalable à **GORDEX^{MC} A** peuvent être ensemencés l'année suivante sous de l'orge, du canola, des pois ou du blé, ou ils peuvent être jachérés.

Ne pas utiliser le produit sur le même site dans des années successives.

Ce produit risque de lessiver. Ne pas procéder à une irrigation excessive.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette..

Mises en garde concernant l'équipement de pulvérisation

N'utiliser aucun type de système d'irrigation pour appliquer le produit.

Réduction de la dérive de pulvérisation :

1. Utiliser des buses qui libèrent des volumes plus élevés et des gouttelettes plus grossières.
2. Utiliser une pression faible (200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de bouillie.
4. Traiter lorsque la vitesse du vent est inférieure à 15 km/h.
5. Les traitements localisés ne doivent être appliqués qu'au moyen d'une rampe dont le réglage empêche toute application excessive.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement servant à appliquer **GORDEX^{MC} A** ne doit pas servir à appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans avoir été nettoyé soigneusement. Pour éviter tout dommage subséquent aux cultures autres que les céréales, tout équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, à l'intérieur comme à l'extérieur, comme suit :

1. Immédiatement après le traitement, vider l'appareil. Toute contamination sur les parois extérieures de l'équipement de pulvérisation doit être enlevée en procédant à un nettoyage à l'eau propre.
2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre, puis rincer abondamment les rampes et les tuyaux en utilisant au moins le dixième du volume du réservoir de pulvérisation. Vider le réservoir complètement.
3. Ajouter 1 L d'ammoniaque ordinaire (contenant au moins 3 % d'ammoniac) par 100 L d'eau en remplissant le réservoir d'eau propre. Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution nettoyante. Ajouter de l'eau et remplir complètement le réservoir, puis laisser reposer pendant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les tuyaux, puis vider le réservoir complètement.
4. Enlever les buses et les tamis, puis les nettoyer séparément au moyen de la solution à l'ammoniac (100 mL dans 10 L d'eau).
5. Rincer le réservoir à l'eau propre, puis rincer abondamment la rampe et les tuyaux en utilisant au moins le dixième du volume du réservoir de pulvérisation. Vider le réservoir complètement.

Note : S'il n'est pas possible de vider le réservoir complètement, répéter la troisième étape avant de passer à la quatrième étape.

Attention : Ne pas utiliser de l'ammoniac en présence d'un produit à blanchir au chlore. L'utilisation de l'ammoniac avec un produit à blanchir au chlore libère un gaz caractérisé par une odeur de chlore moi qui risque d'irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un espace clos.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT L'UTILISATION. LORSQU'ON NÉGLIGE DE SUIVRE LES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE, ON RISQUE D'ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION INÉGALE DES MAUVAISES HERBES OU D'ENDOMMAGER LA CULTURE. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT SUR LES CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES AVEC DES LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society

of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3)). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides)

Méthode d' épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures étiquetées	1	0	3

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

GORDEX^{MC} A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps.

Directives d'application

Appliquer 25 mL de **GORDEX^{MC} A** par hectare dans au moins 100 L d'eau par hectare. Ajouter Agral^{MD} 90 à raison de 0,2 % vol/vol. Consulter la liste des mauvaises herbes supprimées sous «Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par **GORDEX^{MC} A** utilisé seul à 25 mL/ha». Appliquer le produit sur le blé et l'orge en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre

au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes.

Moment propice au traitement

Appliquer le produit sur les mauvaises herbes en pleine croissance au stade de 2 à 4 feuilles. Les conditions de croissance extrêmes telles que la sécheresse ou une température près du point de congélation avant le traitement, au moment du traitement ou après celui-ci risquent de rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace et d'augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront affectées. Si les feuilles sont mouillées au moment de l'application, la suppression risque d'en être diminuée. Lorsque la culture est faible et les mauvaises herbes sont denses, la suppression risque d'être diminuée.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par GORDEX^{MC} A utilisé seul à 25 mL/ha

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	bourse-à-pasteur
canola spontané♦	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
gaillet gratteron	moutarde des champs

♦Y compris les variétés de canola tolérant aux herbicides, sauf le canola Clearfield^{MD}.

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale	laiteron potager
amarante à racine rouge	laiteron des champs*

*Les applications effectuées à des stades foliaires avancés rendent le produit moins efficace.

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Démarrer l'agitation du réservoir.
3. Ajouter la quantité indiquée d'herbicide **GORDEX^{MC} A**.
4. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
5. Ajouter Agral^{MD} 90 en dernier, à raison de 0,2 % vol/vol (2 L par 1 000 L de volume de pulvérisation).
6. Suivre les directives et mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur.

Délai d'attente avant récolte/pâturage

On peut faire paître le bétail sur les cultures traitées 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant le traitement.

MÉLANGES EN CUVE – HERBICIDE GORDEX^{MC} A + HERBICIDE AXIAL^{MD} 100 EC OU LADDER^{MD}

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en cuve **GORDEX^{MC} A** avec soit l'herbicide Axial^{MD} 100 EC ou LADDER^{MD}. Se référer au tableau ci-dessus pour savoir quelles mauvaises herbes à feuilles larges seront supprimées ou réprimées par **GORDEX^{MC} A**.

Mélanges en cuve composés de l'herbicide GORDEX^{MC} A pour la suppression des graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Axial ^{MD} 100 EC	blé de printemps orge de printemps	600 mL	Adigor ^{MD} 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte♦ sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, panic millet
LADDER ^{MD}	blé de printemps blé dur	230 mL	Concentré d'huile XA ou Score 0,8 % vol/vol	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, echinochloa pied-de-coq

♦ La suppression de la sétaire verte peut être réduite si on utilise un mélange en cuve avec l'herbicide Axial^{MD} 100 EC.

♦ Répression seulement de la sétaire verte si on utilise un mélange en cuve avec l'herbicide Axial^{MD} 100 EC et le MCPA Ester.

Pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles, on peut ajouter du MCPA Ester au mélange en cuve à une dose maximale de 420 g é.a./ha (équivaut à 840 mL/ha de MCPA LV500). Se référer à l'étiquette du produit d'association MCPA Ester pour connaître les doses inférieures à 420 g é.a./ha et les mauvaises herbes supprimées.

Instructions pour le mélange

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. Lorsque le pulvérisateur est plein d'eau aux trois-quarts, ajouter **GORDEX^{MC} A** et agiter pendant 2 à 3 minutes.
3. S'il est prévu d'utiliser du 2,4-D Ester, du MCPA Ester ou du Curtail^{MD} M, les ajouter ensuite.
4. Ajouter l'herbicide Axial^{MD} 100 EC ou LADDER^{MD}. Agiter pendant 2 à 3 minutes.
5. Ajouter l'adjuvant requis.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**
9. Si un film huileux commence à se former dans le réservoir, vider ce dernier puis le nettoyer tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + L'HERBICIDE MCPA Ester

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris blé dur), orge de printemps et avoine.

Directives concernant l'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer **GORDEX^{MC} A** à raison de 25 mL/ha mélangé au réservoir avec 0,70 L/ha (350 g é.a./ha) d'herbicide MCPA Ester dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer le mélange sur le blé, l'orge, et l'avoine en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve composé de GORDEX^{MC} A + l'herbicide MCPA Ester

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	chénopode blanc	petite herbe à poux
bardane♦♦	neslie paniculée	bourse-à-pasteur
canola spontané♦	moutarde des champs	renouée
stellaire moyenne	amarante à racine rouge♦♦♦	tabouret des champs
gaillet gratteron	sagesse-des-chirurgiens (rosettes du printemps seulement)	tournesol annuel♦♦
ortie royale♦♦♦	laitue scariole♦♦	ansérine de Russie♦♦

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (plantules et rosettes qui ont passé l'hiver (moins de 15 cm) ♦♦♦	laiteron des champs
plantain (parties aériennes)	érodium circulaire♦♦♦
laiteron potager	chardon des champs♦♦♦

♦Y compris les variétés de canola tolérant aux herbicides.

♦♦Jusqu'au stade de 4 feuilles.

♦♦♦On peut obtenir une suppression optimale en ajoutant 70 g é.a./ha d'herbicide MCPA Ester.

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Démarrer l'agitation du réservoir.
3. Ajouter la quantité indiquée de **GORDEX^{MC} A**.
4. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA Ester et continuer d'agiter le mélange.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
6. Suivre les directives et mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur.

Remarque : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en cuve.

Délai d'attente avant récolte/pâturage (GORDEX^{MC} A + herbicide MCPA Ester)

1. Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + HERBICIDE MCPA Ester + AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris blé dur) et orge de printemps.

Ne pas appliquer ces mélanges en cuve sur l'avoine.

Directives concernant l'application

Des mélanges en cuve de GORDEX^{MC} A + l'herbicide MCPA Ester avec d'autres herbicides permettent de supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiées. Appliquer sur le blé et l'orge en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mélanges en cuve composé de GORDEX^{MC} A + l'herbicide MCPA Ester + autres herbicides

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
LADDER ^{MD}	blé (printemps et dur)	230 mL	Concentré d'huile XA 0,8 % vol/vol	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graine à canaris spontanée, échinochloa pied-de-coq

♦Le blé (y compris le blé dur) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des températures extrêmes comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter GORDEX^{MC} A
4. Ajouter l'herbicide MCPA Ester puis poursuivre l'agitation.
5. Ajouter la quantité requise de produit d'association puis poursuivre l'agitation.
6. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
7. Suivre les directives et les mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
8. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessus. Suivre les directives indiquées sur l'étiquette du produit d'association pour connaître la séquence du mélange et toute directive spécifique au mélange.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + L'HERBICIDE CURTAIL M

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), orge de printemps et avoine.

Directives concernant l'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles plus le chardon des champs et le laiteron des champs, appliquer **GORDEX^{MC} A** à raison de 25 mL/ha mélangé en réservoir avec 1,5 L/ha d'herbicide Curtail^{MD} M dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer le produit sur le blé, l'orge et l'avoine en pleine croissance dès le stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve composé de GORDEX^{MC} A + l'herbicide Curtail^{MD} M

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	chénopode blanc	tabouret des champs
canola spontané♦	moutarde des champs	érodium circulaire
stellaire moyenne	amarante à racine rouge	chardon des champs
gaillet gratteron		bourse-à-pasteur
pissenlit (plantules et rosettes qui ont passé l'hiver > 15 cm)		renouée
sagesse-des-chirurgiens (rosettes du printemps seulement) ♦♦		ortie royale
laiteron potager		laiteron des champs (parties épigées seulement) ♦♦

♦Y compris les variétés de canola tolérant aux herbicides.

♦♦Suppression non observée avant un minimum de 40 jours après le traitement.

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (rosettes qui ont passé l'hiver > 15 cm, plantes matures)
laiteron des champs (parties aériennes)

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Démarrer l'agitation du réservoir.
3. Ajouter la quantité indiquée de **GORDEX^{MC} A**.
4. Ajouter la quantité exacte d'herbicide Curtail^{MD} M et continuer d'agiter le mélange.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie par hectare.
6. Suivre les directives et mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout lorsqu'on applique le produit à proximité de cultures sensibles (p. ex., canola et légumineuses).
7. Suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur.

Remarque : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en cuve.

Délai d'attente avant récolte/pâturage (GORDEX^{MC} A + herbicide Curtail^{MD} M)

1. Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + L'HERBICIDE 2,4-D Ester

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur).

Directives d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer **GORDEX^{MC} A** à raison de 25 mL/ha mélangé en réservoir avec 560 g é.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester. Suivre toutes les mises en garde, le mode d'emploi et les restrictions indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Traiter lorsque le blé est entre le stade de 3 feuilles déployées et le stade de 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront affectées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par GORDEX^{MC} A et l'herbicide 2,4-D Ester mélangés en réservoir

Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse	sagesse-des-chirurgiens	petite herbe à poux
bardane	kochia à balais♦♦	bourse-à-pasteur
sarrasin de Tartarie	renouée persicaire	renouée
renouée liseron	chénopode blanc	laïteron potager
canola spontané♦	neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne	moutarde des champs	tournesol annuel
gaillet gratteron	amarante à racine rouge	soude roulante
lampourde glouteron	plantain	vesce
pissenlit (semis et rosettes hivernantes)	laitue scariole	radis sauvage

♦ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides.

♦♦ Jusqu'à 5 cm de hauteur.

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale
laïteron des champs (suppression des parties épiées)
chardon des champs (suppression des parties épiées)

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter **GORDEX^{MC} A**.
4. Ajouter l'herbicide 2,4-D Ester puis poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

6. Suivre les directives et les mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (GORDEX^{MC} A + herbicide 2,4-D Ester)

1. Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
3. Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyés à l'abattoir.
4. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE – HERBICIDE GORDEX^{MC} A + BROMOXYNIL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur) et orge de printemps

Directives d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide **GORDEX^{MC} A** à raison de 20 à 25 mL/ha mélangé en réservoir avec 230 à 280 g é.a./ha de formulations liquides de bromoxynil, y compris les suspensions émulsifiables (par exemple, 0,96 à 1,2 L/ha de Bromotril^{MD} 240 EC, 0,8 à 1 L/ha d'herbicide Pardner^{MD} ou 0,96 à 1,2 L/ha d'herbicide liquide Koril^{MD} 235), dans 100 L par hectare d'eau. Appliquer sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance (stade de 2 à 4 feuilles). Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Utiliser la dose la plus faible lorsque les infestations de mauvaises herbes sont faibles et la dose la plus élevée lorsque les infestations de mauvaises herbes sont importantes.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par GORDEX^{MC} A + bromoxynil

Mauvaises herbes supprimées : Jusqu'au stade de 4 feuilles

bardanette épineuse	Kochia à balais♦♦♦	renouée scabre
renouée liseron	renouée persicaire	persicaire pâle
canola spontané♦	moutarde des champs	tabouret des champs
stellaire moyenne	morelle d'Amérique	soude roulante♦♦
gaillet gratteron	amarante à racine rouge	abutilon♦♦♦
lampourde glouteron	petite herbe à poux	
saponaire des vaches	bourse-à-pasteur	

♦Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides, sauf le canola Clearfield^{MD}.

♦♦Traiter avant que les plantes n'atteignent une hauteur de 5 cm.

♦♦♦ Traiter avant que les plantes n'atteignent une hauteur de 8 cm.

Jusqu'au stade de 8 feuilles

sarrasin commun	séneçon vulgaire
sarrasin de Tartarie	chénopode blanc

Mauvaises herbes réprimées :

2025-2245
2025-07-03

- ♦ Les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

Instructions pour le mélange

1. Remplir réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
 2. Commencer l'agitation.
 3. Ajouter la quantité requise de **GORDEX^{MC} A** puis continuer l'agitation.
 4. Ajouter la quantité requise de bromoxynil.
 5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
 6. Suivre les directives et les mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
 7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'adjuvant à ce mélange en cuve.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage (GORDEX^{MC} A + bromoxynil)

1. Délai pour la coupe du foin ou le pâturage des champs traités : 30 jours après l'application.
 2. Délai avant la récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + BROMOXYNIL + AUTRES HERBICIDES

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur).

Directives d'application

Les mélanges en cuve de **GORDEX^{MC} A** + bromoxynil avec d'autres herbicides permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mélanges en cuve de GORDEX^{MC} A + formulations de bromoxynil liquide, y compris les suspensions émulsifiables + autres herbicides

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
LADDER ^{MD}	blé (printemps et dur)	230 mL	Concentré d'huile XA 0,8 % vol/vol	Folle avoine et sétaire verte

Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.
 2. Commencer l'agitation.
 3. Ajouter **GORDEX^{MC} A**.
 4. Ajouter le bromoxynil puis continuer l'agitation.
 5. Ajouter le produit d'association puis continuer l'agitation.

6. Ajouter l'adjuvant si requis puis continuer l'agitation.
7. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
8. Suivre les directives et les mises en garde du pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
9. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE – GORDEX^{MC} A + HERBICIDE GLYPHOSATE PRÉSENT SOUS FORME DE SEL D'ISOPROPYLAMINE OU DE SEL DE DIMÉTHYLAMINE OU DE SEL DE POTASSIUM

Cultures homologuées

Orge de printemps, avoine, blé de printemps (y compris le blé dur).

Mode d'application

On peut mélanger en réservoir **GORDEX^{MC} A** avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou sel de diméthylamine ou de sel de potassium pour supprimer le canola spontané tolérant au glyphosate, la renouée liseron (jusqu'à 5 feuilles) et les parties épiées de pissenlit (jusqu'au stade de 6 feuilles) en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui sont supprimées par **GORDEX^{MC} A** ou le glyphosate.

Appliquer **GORDEX^{MC} A** à raison de 25 mL/ha et le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine ou sel de diméthylamine ou sel de potassium) à raison de 450 g é.a./ha dans 100 L d'eau par hectare.

Moment de l'application et culture

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, sauf lorsque mentionné ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront affectées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Printemps

On peut appliquer **GORDEX^{MC} A** + glyphosate au printemps avant l'ensemencement et pas plus que 48 heures après l'ensemencement et avant toute émergence de la culture. Les champs traités à **GORDEX^{MC} A** au printemps peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé, en durum ou aménagés en jachère d'été.

Été

Avant le 1^{er} août, on peut appliquer **GORDEX^{MC} A** + glyphosate sur les champs en jachère et ensemencés le printemps suivant en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Après le 1^{er} août, on peut appliquer **GORDEX^{MC} A** + glyphosate sur les champs en jachère d'été et ensemencés le printemps suivant en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Automne

On peut appliquer **GORDEX^{MC} A** + glyphosate sur le chaume ou sur les champs en jachère d'été après le 1^{er} août et avant l'engagement. On peut ensemencer en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Ne pas utiliser au même site pendant plusieurs années successives.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide **GORDEX^{MC} A** est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **GORDEX^{MC} A** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **GORDEX^{MC} A** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise

2025-2245

2025-07-03

herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir plus davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Gordex, Bromotril et Ladder sont marques de compagnie du groupe ADAMA.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.